

## ZONE DE POLICE VESDRE

VERVIERS-DISON-PEPINSTER

*www.policevesdre.be*



# Police

## Zone Vesdre

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication immédiate

---

Dossier traité par : Eric Piscart - Consultant en communication  
Zone de police Vesdre - 087/329 251 - 0494/501 774

Verviers, le 30 mars 2010

### Brocante de Pâques de Verviers : informations pratiques

La traditionnelle Brocante de Pâques aura lieu à Verviers le lundi 5 avril 2010. Cet événement de grande ampleur demande l'instauration de mesures particulières, notamment en matière de circulation.

Les mesures suivantes seront d'application le 5 avril entre 04 heures et minuit :

La circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules, autres que ceux nécessaires à l'exercice des opérations commerciales, sont interdits :

- Place du Marché (des deux côtés de l'Hôtel de Ville)
- Sous les Arcades (devant l'immeuble de la médiathèque ainsi que devant l'ex-bureau des affaires Sociales)
- rue des Raines (tronçon compris entre Mont du Moulin et Pont Sommeleville, toutefois la circulation est autorisée rue des Raines dans le sens Ouest/Est)
- rues du Vieil Hôpital, des Souris, de la Tuilerie, du Pont (tronçon Nord)
- rue et place Devaux
- Quai de la Batte
- rues Bouxhatte, Place Sècheval, Pont Sommeleville (trottoir impair)
- place Saint Remacle
- Mont du Moulin
- rue Coronmeuse (dans sa totalité)
- Place du Martyr (piétonnier + sablon)
- Terre Hollande (du pont aux Lions à la rue Cuper)
- Pont Saint Laurent (entre la rue du Marteau et la rue du Brou)
- Place Verte (Piétonnier)
- Crapaurue, Pont aux Lions, rues Laoureux, Ortmans Hauzeur, du Collège (en trottoir impair).

L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits sur le parking « Sècheval », en face de l'Institut Ste Claire, excepté pour les véhicules des exposants.

L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue des Raines, côté des immeubles impairs, dans le tronçon compris entre l'immeuble n° 75 (Maison de l'Ecologie) jusqu'au carrefour avec le pont Sommeleville.

La circulation des véhicules est interdite dans le sens Est/Ouest (Pont Sommeleville vers Mont du Moulin) rue des Raines dans le tronçon compris entre Pont Sommeleville et Mont du Moulin.

La circulation des véhicules est interdite « excepté circulation locale », celle-ci s'effectuant à double sens et en voie sans issue, rues du Tribunal et des Carmes entre la place du Palais et Crapaurue.

La circulation des véhicules est interdite rue des Martyrs dans le sens Sud/Nord, « excepté desserte des riverains » (en voie sans issue).

Le stationnement des véhicules est interdit rue des Martyrs des deux côtés de la chaussée sur 25m (des N° 1 à 7 et 2 à 20) afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour.

Le stationnement est interdit « excepté véhicule de police », rue des Martyrs entre la rue de la Banque et l'entrée de la Maison de Police du Centre (N° 43).

Afin de gagner un maximum de places de parking, le stationnement en épi sera autorisé sur le tronçon de la desserte entre la Place Sommeleville et la rue de Heusy.

Par rapport à 2009, il faut noter que le Pont Saint Laurent entre les rues du Marteau et du Brou sera compris dans le site de la brocante et qu'il n'y aura plus de brocanteurs aux abords de la chaussée nord place du Martyr, c'est-à-dire du côté donnant sur la rue du Gymnase.

### **Arrêts des bus TEC modifiés**

Des modifications seront apportées aux itinéraires des bus TEC. Cette année en effet, ceux-ci passeront tous par la rue du Palais afin d'éviter le centre ville.

Afin que les bus puissent tous se stationner sans difficulté, les espaces des arrêts de la rue du Palais seront tous prolongés (doublés). Plus précisément, les mesures suivantes ont été prises :

- Réserve complète du stationnement entre le monument commémoratif des 2 guerres et la place du Palais.
- Réserve supplémentaire entre les N° 11 et 17.
- Réserve supplémentaire entre les N° 141 et 155.
- Réserve supplémentaire entre les N° 136 et 150.

### **Présence des policiers de la Zone Vesdre**

La Police Vesdre sera évidemment mobilisée pour cet événement populaire. De nombreux policiers (patrouilles pédestres classiques, maîtres-chiens, motards, opérateur radio et vidéosurveillance spécifique), en plus de ceux habituellement en service, seront sur le terrain dès 4 heures du matin.

Afin d'être le plus disponible possible pour la population, la Maison de Police du Centre sera ouverte au public de 08 heures à 18 heures. Elle se situe rue des Martyrs, 43 au centre de Verviers. Avec l'Hôtel de Police, situé Chaussée de Heusy 219 et ouvert en permanence 24h/24h, il y aura donc deux points d'accès accessibles aux citoyens en cas de besoin.

### **Les chiens ? En laisse et avec une muselière !**

La Police locale rappelle que le Règlement Zonal de Police est bien entendu d'application le jour de la Brocante. A ce titre, toute personne se rendant à cette manifestation publique doit museler son chien et le tenir en laisse, la longueur de celle-ci ne pouvant dépasser 1,50 mètre.